

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

7 février 2017

Date d'affichage :

20 février 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **13 février** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 7 février, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHIESA, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Séverine CHANIER, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Pierrette CHIESA

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Nicole PICHARD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Jacqueline DIOGON

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : José DUBREUIL

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20170213-DELIB170222-DE
Date de télétransmission : 15/02/2017
Date de réception préfecture : 15/02/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 FEVRIER 2017**

QUESTION N° 22

OBJET : Rue de Planchepaleuil : acquisition de la parcelle AT 66

RAPPORTEUR : Pierre CERLES

Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 31 janvier 2017.

Dans le cadre du projet de création d'un cheminement piéton parallèle à la rue de Planchepaleuil, la commune souhaite acquérir la bande de terrain nécessaire sur les parcelles concernées, toutes classées en zone U-jardin au PLU de Riom.

Le service des Domaines est actuellement propriétaire de l'une de ces parcelles, cadastrée AT n°66, pour une surface de 1 820 m², suite à la succession en déshérence de Monsieur ROUSSEL depuis 2009.

Le service des Domaines a accepté le principe d'une cession de la totalité de cette parcelle sur la base de 2€ / m² (évaluation donnée par les services fiscaux le 16 mars 2016) soit un montant total de 3640 €.

A noter que le surplus de terrain disponible, après retenue du linéaire nécessaire à la création du cheminement piéton, pourra être partiellement échangé avec les propriétaires riverains. En effet, la finalisation du chemin prévu nécessite l'acquisition d'autres fonciers dont les propriétaires sont favorables non à une vente mais à un échange de terrain.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **décider de l'acquisition de la parcelle AT n°66 appartenant au service des Domaines au prix de 2 € le m²,**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tous actes en conséquence.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 13 février 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL